

Financement des formations par le FIF PL pour les psychologues, psychothérapeutes, psychanalystes en libéral



Les psychologues qui exercent une activité professionnelle en libéral peuvent bénéficier d'une aide au financement de leurs formations en sollicitant le **FIF PL** (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels libéraux). La prise en charge des formations par le **FIF PL** concernant les psychologues, psychothérapeutes et psychanalystes est plafonnée à 180 euros par jour de formation et limitée à 550 euros par an et par professionnel. Toutes les démarches auprès du **FIF PL** peuvent se faire par internet sur le site du **FIF PL** (saisie de la demande et des pièces justificatives).

Après avoir effectué une demande d'inscription à titre professionnel, pour bénéficier d'une prise en charge par le **FIF PL**, il faut :

- créer votre espace adhérent sur www.fifpl.fr
- saisir une demande de prise en charge préalable pour laquelle vous aurez besoin des informations suivantes :

- Dans la section « organisme de formation »
 - raison sociale : APPEA
 - numéro de déclaration d'activité : 11921883792
 - numéro SIRET : 53970865100028
 - adresse : 19 rue Damesme 75013 Paris
- Dans la section « action de formation »
 - nombre total d'heures de formation : 14 (pour les formations de 2 jours) ou 21 (pour les formations de 3 jours)
- Dans la section pièce à fournir
 - votre RIB
 - une attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle (URSSAF) ou attestation d'exonération de cette contribution (que l'on obtient sur net-entreprise.fr)*
 - un programme détaillé de la formation (à télécharger sur APPEA.org ou à demander par e-mail contact@appea.org)
 - un devis ou une convention de formation (à demander par e-mail contact@appea.org)
 - une attestation de présence ou de règlement (cette dernière sera délivrée par l'APPEA après la formation)

* pour l'obtention de cette attestation, connectez-vous sur net-entreprise.fr, allez dans la rubrique « échanges avec mon URSSAF » puis dans la rubrique « mes attestations ».